

NOMINATION DES CONCILIEATEURS

Le Syndicat a reçu les avis qui confirment le début de la conciliation pour les unités urbaine et FFRS. Ces avis, reçus vendredi le 6 juillet, confirment la nomination de deux conciliateurs, dont l'un est le directeur général du Service fédéral de médiation et de conciliation. Les deux conciliateurs agiront tant pour l'unité urbaine que FFRS.

Les délais du *Code canadien du travail*

Le *Code canadien du travail* prévoit une période de conciliation de 60 jours. Cette période prendra fin le soir du 4 septembre 2018 à minuit. Le *Code* prévoit aussi que la conciliation peut être prolongée. Cela nécessite toutefois une entente entre les parties.

Par la suite, une période dite de réflexion de 21 jours s'y ajoute. Celle-ci prendrait fin à minuit le soir du 25 septembre 2018. Cela veut donc dire que les parties devraient acquérir le droit de lock-out ou de grève à minuit et une minute le 26 septembre 2018, si aucune entente n'a lieu avant cette date.

Vote de grève

Le vote de grève, qui doit avoir lieu avant l'obtention du droit de lock-out ou de grève, se tiendra du 7 août au 9 septembre 2018. Tenez-vous au courant des dates de vote de votre section locale qui devraient être connues sous peu. Votre participation à ce vote très important est essentielle à notre succès.

Une entente est toujours possible...

Malgré l'absence de mouvements substantiels jusqu'à maintenant, nous demeurons déterminés à conclure une entente négociée sans avoir recours à la grève. Pour cela, Postes Canada devra démontrer une sérieuse volonté de régler les problèmes vécus dans les lieux de travail. Une entente juste en est une qui règle finalement ces problèmes, et ce, de l'ensemble des membres, qu'elles ou qu'ils soient de l'unité urbaine ou FFRS.

**Nous méritons de meilleures conditions de travail.
Ensemble nous y parviendrons.**

Solidarité,



Sylvain Lapointe
Négociateur en chef, unité urbaine



Nancy Beauchamp
Négociatrice en chef, unité des FFRS